

La Rubéole

• Un virus connu :



La rubéole est une maladie virale contagieuse qui

touche surtout les enfants de 5 à 9 ans.

Le seul danger de cette maladie en apparence bénigne concerne les femmes enceintes, en raison du risque d'atteintes prénatales graves.



→ Comment peut-on attraper la rubéole ?

La transmission peut se faire par :

- Voie respiratoire : lorsqu'il y a un contact avec une personne malade (rubéole acquise).
- Voie transplacentaire : lorsque la mère contamine le fœtus (rubéole congénitale).

→ Symptômes de la maladie :

- Fièvre modérée et ganglions
- Elle passe souvent inaperçue. Dans 50 % des cas, on peut néanmoins observer une éruption cutanée constituée de rougeurs en plaques qui commence sur le visage puis s'étend à tout le corps et dure 3 à 4 jours.
- Guérison sans traitement.

→ Combien de temps reste-t-on contagieux ?

- Dans le cas d'une rubéole acquise, le virus se trouve au niveau de la gorge :
 - 7-10 jours avant l'éruption.
 - 15 jours après l'éruption.
- Dans le cas d'une rubéole congénitale, le virus se trouve au niveau de la gorge :
 - Plusieurs mois après la naissance.

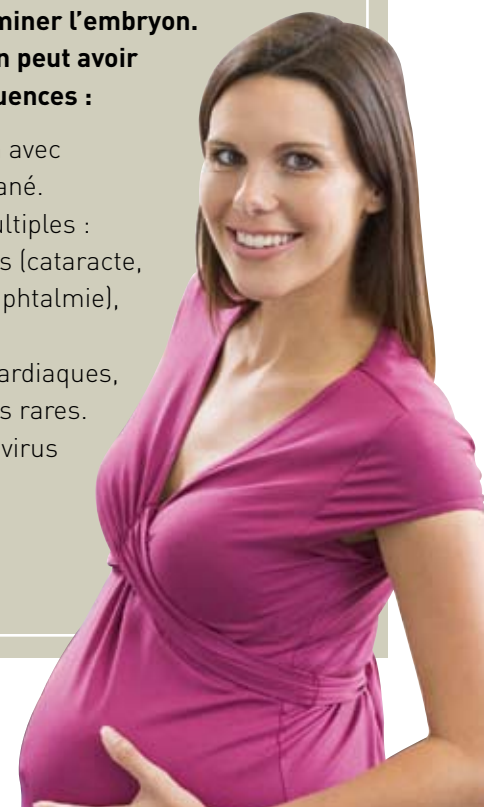


COMPLICATIONS LORS DE LA GROSSESSE :

Jusqu'à la 20^e semaine de grossesse, le virus peut contaminer l'embryon.

Cette contamination peut avoir différentes conséquences :

- Mort de l'embryon avec avortement spontané.
- Malformations multiples :
 - Lésions oculaires (cataracte, glaucome, microphthalmie),
 - Surdité,
 - Malformations cardiaques,
 - Autres anomalies rares.
- L'agression par le virus sur les différents organes persiste à la naissance.





PRÉVENTION EFFICACE : LA VACCINATION



La vaccination doit être faite pour toute fille avant qu'elle ne soit en âge de procréer.

Le Ministère de la Santé propose une vaccination en deux doses de vaccin combiné (R-O-R : rougeole-oreillons-rubéole).

Néanmoins, un dosage des anticorps devrait être réalisé pour toute femme en âge de procréer même si elle a déjà été vaccinée.

Si le dosage s'avère négatif, une vaccination doit être réalisée par le médecin traitant ou le gynécologue sous couverture de contraceptif, car il s'agit d'une vaccination avec virus vivant atténué (risque de malformation embryonnaire en cas de grossesse).

→ Population exposée professionnellement : le personnel en contact rapproché avec de jeunes enfants par exemple :

- Éducatrices en crèche et en encadrement d'enfants handicapés.
- Infirmières (principalement dans les services pédiatriques).
- Assistantes sociales.
- Puéricultrices.
- Enseignants du précoce.



→ Rôle de la médecine du travail :

1. Réaliser l'inventaire des risques avec l'employeur et l'informer de ses obligations légales.
2. Aider l'employeur à mettre en place une politique relative à la femme enceinte.
3. Informer la salariée lors de la visite médicale.
4. Veiller à ce que la travailleuse enceinte ne soit pas contaminée par la rubéole dans le cadre de son travail. Pour cela, il conseille l'employeur sur les dispositions nécessaires à prendre.

(Code du travail articles
L.334-1,
L.334-2, L.334-3,
L.334-4)

